



25 février 2010

LE CONSEIL SYNDICAL ADOPTE UNE NOUVELLE BASE DE NÉGOCIATION

Le 24 février 2010, le Conseil syndical s'est prononcé sur une contre-proposition du SGPUM appelée à constituer une nouvelle base de négociation en vue d'un règlement.

Les délégués et déléguées avaient d'abord rejeté l'offre du 11 février faite par la direction de l'Université de Montréal.

La nouvelle contre-proposition a été discutée à partir du document intitulé *Synthèse d'une nouvelle proposition du Comité de négociation et de l'Exécutif soumise au Conseil syndical pour approbation le 24 février 2010*, disponible dans la section NÉGO du site www.sgpum.ca.

La résolution qui a été adoptée avait été présentée comme suit par l'Exécutif et le Comité de négociation :

Attendu le résultat du vote tenu lors de l'Assemblée générale du 9 février dernier;

Attendu les quatre enjeux majeurs de la présente négociation;

LE COMITÉ DE NÉGOCIATION ET L'EXÉCUTIF RECOMMANDENT D'ADOPTER LA SYNTHÈSE DE LA NOUVELLE PROPOSITION SOUMISE AU CONSEIL SYNDICAL DU 24 FÉVRIER DEVANT CONSTITUER LA BASE D'UNE NÉGOCIATION EN VUE D'UN RÈGLEMENT.

Le résultat du vote est le suivant :

POUR	:	43
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	2

La proposition qui a été adoptée prévoit que le Comité de négociation du SGPUM invite celui de la direction de l'Université à participer à un blitz de négociation.

Des rencontres des deux comités de négociation en présence de la conciliatrice sont prévues dans la semaine du 8 mars. Le syndicat informera ses membres de l'évolution du dossier.